

Note de service

Destinataires : Partenaires d'Emploi Ontario

Expéditeur : **Ken Nakahara**
Sous-ministre adjoint
Division de l'emploi et de la formation
Ministère du Travail, de l'Immigration,
de la Formation et du Développement
des compétences

Date : **Le 25 août 2023**

Objet : **Fonds pour le développement des compétences 2023-2024
– volet Formation**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que notre ministère accepte actuellement les demandes pour un nouveau cycle de financement de notre Fonds pour le développement des compétences – volet Formation. Depuis son lancement en 2020, ce volet a permis de faciliter la reprise économique en utilisant des solutions axées sur le marché pour exploiter le potentiel des métiers spécialisés et de la main-d'œuvre en général. Il favorise l'application de solutions dans le cadre de projets qui proposent des approches axées sur le partenariat pour stimuler la croissance économique dans les secteurs émergents et de croissance clés de l'économie de l'Ontario.

Les objectifs et les domaines d'intérêt restent inchangés par rapport aux cycles de financement précédents. Le ministère s'intéresse toujours à une vaste gamme de projets. Les propositions doivent démontrer la façon dont elles appuient un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Aider à former une main-d'œuvre résiliente en favorisant l'accès au marché du travail ou le maintien en poste et le développement de l'expertise pour les employeurs;
- Habilitier les travailleurs et les chercheurs d'emploi qui sont confrontés à des obstacles plus importants à l'entrée et améliorer l'accès aux emplois intéressants et rémunérateurs;
- Encourager les partenariats dans l'ensemble de l'économie et soutenir les nouvelles solutions de formation novatrices pour améliorer la capacité des communautés à réagir aux perturbations touchant les conditions du marché du travail dans les secteurs en demande, émergents et essentiels.

Veillez noter que, le 30 juin 2023, le ministère a lancé le volet Immobilisations du Fonds pour le développement des compétences (également appelé « volet Brique et mortier ») pour aider à la construction d'installations de formation et à la modernisation de celles existantes. Les demandes dans le cadre du volet Immobilisations sont acceptées jusqu'au 25 septembre 2023. De plus amples renseignements sont fournis sur le site [Ontario.ca](https://ontario.ca).

Marche à suivre pour présenter une demande

Les organismes peuvent présenter une demande dans le cadre du volet Formation du Fonds pour le développement des compétences depuis le 25 août 2023. Les demandes seront acceptées en vue de leur examen par le ministère de façon continue jusqu'au 17 novembre 2023 ou jusqu'à ce que le financement ait été entièrement engagé. Les projets seront classés par ordre de priorité en fonction de leur pertinence. Les organismes qui les présentent doivent démontrer adéquatement les frais estimatifs et la manière dont les projets correspondent aux objectifs et aux domaines d'intérêt établis. Les fonds étant limités, les organismes sont encouragés à exprimer rapidement leur intérêt.

La première étape consiste en l'inscription à [Paiements de transfert Ontario \(PTO\)](#), le système de demande en ligne de l'Ontario pour l'octroi de subventions. Une fois inscrits, les organismes pourront accéder à la plateforme Connexion pour les fournisseurs de services (FS Connexion) du ministère, à partir de laquelle ils pourront remplir et soumettre une demande.

Les organismes intéressés peuvent également trouver de plus amples renseignements, y compris les critères d'admissibilité détaillés et les secteurs et professions cibles, dans le guide du programme, accessible sur [Espace partenaires Emploi Ontario](#). Ils obtiendront également des éléments d'information complémentaires sur le site [Ontario.ca](#).

Compte tenu de la vaste portée du volet Formation du Fonds pour le développement des compétences, les organismes qui cherchent actuellement à obtenir un financement pour des projets nouveaux ou existants dans le cadre d'autres programmes d'Emploi Ontario sont invités à vérifier d'abord si leurs projets sont susceptibles d'être financés par le Fonds pour le développement des compétences, puis à présenter une demande dans le cadre de ce processus. Si vous avez d'autres questions après avoir consulté le contenu relatif au programme en ligne, veuillez écrire à SkillsDevelopmentFund@ontario.ca ou communiquer avec votre bureau local du ministère.

N'hésitez pas à transmettre ces éléments d'information aux organismes susceptibles de présenter une demande dans votre communauté. Nous vous remercions de votre soutien pour faire connaître ce programme.

Cordialement,

Original signé par

Ken Nakahara
Sous-ministre adjoint
Division de l'emploi et de la formation
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation
et du Développement des compétences